

Demande de subvention au Fonds communal d'Arborisation

Haie vive

Conditions pour l'octroi de la subvention

- Est-ce que la haie vive remplace une haie de lauriers ou de thuyas existante ? oui non
- La haie sera-t-elle remplacée dans son intégralité ? oui non
- Les travaux, s'ils ne sont pas réalisés par vos soins, sont-ils faits par un paysagiste vaudois ? oui non
- Les nouveaux arbustes sont-ils achetés dans une pépinière vaudoise ? oui non
- Les arbustes sont-ils choisis selon les listes des essences locales autorisées, disponibles sur <http://www.renens.ch/subventions> ? oui non
- La haie compte-t-elle au minimum trois essences différentes ? oui non
- L'entretien de la haie sera-t-il fait de manière non-intensive (dans la mesure du possible, ne pas tailler la haie, et si cela est nécessaire, le faire hors de la période de nidification des oiseaux, ne pas traiter avec des produits phytosanitaires) ? oui non
- Vous engagez vous à ne pas arracher les nouveaux arbustes pendant au moins 10 ans, et à remplacer les arbustes qui meurent pendant la première année qui suit la plantation ? oui non
- Avez-vous touché une subvention pour une haie vive au cours des cinq dernières années ? oui non

Informations sur les travaux prévus

Nombre de mètres linéaires à arracher et replanter mètres

L'arrachage de la haie de lauriers ou de thuyas et la plantation de la nouvelle haie sera-t-elle faite par une entreprise professionnelle ? oui non

Si oui, nom de l'entreprise

Nom de la pépinière où seront achetés les arbustes

Coordonnées personnelles

Nom

Prénom

Adresse

NPA et Localité 1020 Renens

Téléphone

Email

Date de la demande

Signature

Par sa signature, le/la bénéficiaire accepte le Règlement communal et les Directives municipales régissant le Fonds pour le Développement Durable, en ligne sur renens.ch/subventions, et s'engage à fournir tous les documents nécessaires.

Documents à fournir

Avant les travaux, lors de la demande

- L'offre pour la réalisation des travaux (s'ils ne sont pas faits par vos soins)
- La liste des arbustes prévus et leur prix

Après la réalisation des travaux, pour finalisation

- Facture finale des travaux et/ou d'achat des arbustes
- Preuve de paiement (p.ex. facture avec mention « payée », ticket de caisse, extrait de compte bancaire)
- Coordonnées bancaires, n° d'IBAN et nom visibles (copie de carte ou document bancaire)

Signer et envoyer à Centre technique communal, rue du Lac 14, case postale, 1020 Renens ou ctc@renens.ch

Ne pas remplir

Montant de la subvention